



Condamnation solidaire et remboursement

Par **sam**, le **31/01/2012** à **15:50**

Bonjour,

j'aurais besoin de vos éclairages concernant une situation. Voila, 3 jeunes ont commis un délit. Ils ont été condamnés à plusieurs mois de prisons et au versement de dommages et intérêts à leurs victimes pour avoir brûlé leurs véhicules. Aujourd'hui, les différentes assurances des victimes réclament aux personnes le remboursement des véhicules (sur le jugement, pas de mentions sur le remboursement aux assurances mais uniquement les montants à verser aux victimes).

Un des jeunes souhaite aujourd'hui rembourser uniquement sa quote-part car reconnaît son erreur, s'en est plutôt bien sorti mais ne souhaite pas payer pour les autres. Surtout que ses derniers font rien de leur vie, errent dans les rues et ne se sentent responsables de rien.

Que faire pour que ce jeune ne paye que sa quote part, faut-il saisir le juge?

merci.Sam